

## Réunion du vendredi 6 mars 2020

L'an deux mille vingt et le vendredi 6 mars à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEFEBVRE, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE G / DELARUE J / DELARUE A / MARIE / ANGOT / FOYER

Absents excusés : LEHUGEUR (pouvoir Jacky DELARUE) LEFEBVRE Arlette (pouvoir J. FOYER)

Absent non excusé : FLEURY

A été nommé secrétaire : DELARUE Alain

### NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 09

En exercice : 09

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date de la convocation : 20/02/2020

### Délibération n° 2020/05 – Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail de l'affectation du résultat pour le budget 2020 et précise que l'affectation du résultat doit faire l'objet d'une délibération.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRÉS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-22 372.59€		54 205.65€			31 833.06€
FONCT	317 577.60€		51 200.95€			368 872.56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement déficitaire) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit

**001 : 31 833.06€**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	368 872.56€
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068:	368 872.56€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### Délibération n° 2020/06 – Budget Primitif

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020.

Après lecture des articles en fonctionnement et en investissement,

Fonctionnement :	Dépenses	458 122.56 €
	Recettes	458 122.56 €
Investissement :	Dépenses	328 250.00 €
	Recettes	328 250.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.

## **Communications du maire**

**Eboulement mur du cimetière :** Une partie du mur du cimetière s'est effondrée en raison des intempéries. Plusieurs devis sont demandés.

**Tournage court métrage :** la société Marianne Production demande l'autorisation de tourner une scène d'un court métrage dans une partie du chemin de l'église, en direction de l'église. Les riverains directs ayant pris connaissance des contraintes et après avoir donné leur accord, le conseil municipal réserve un avis favorable à cette demande prévue le 18 mars 2020, en soirée. Le maire a, au préalable, donné son accord de principe pour que les techniciens puissent dîner dans la salle du conseil.

**Dégâts toiture église :** suite au coup de vent de février, la toiture de la nef a subi des dégâts. L'entreprise Bourges de Condé-sur-Ifs est intervenue pour un montant total de 624 euros.

**Bilan contrat PEC avec Cap Emploi.** Mme Ragoin de l'association Cap Emploi a reçu M. Caillot en présence du maire. Les différentes parties se sont exprimées tour à tour. Le renouvellement pour un an du contrat de M. Caillot est prévu à la date anniversaire du 5 mai 2020.

**Elections municipales :** le maire donne lecture du courrier de la préfecture confirmant qu'il n'y aura pas de premier tour le 15 mars, à Estrées la Campagne, faute de candidats. La circulaire a été distribuée à l'ensemble des électeurs. Suite aux appels de la préfecture, le maire sortant accepte par civisme, de constituer une liste en prévision du second tour le 22 mars.

**Coronavirus :** Le maire donne lecture des différentes circulaires préfectorales sur les précautions à prendre et les restrictions.

**Compteur Linky.** Le déploiement est prévu au mois d'avril pour les communes du Cingal / Suisse Normande. Chaque foyer sera averti par courrier par le sous-traitant d'Enedis.

**Remerciements :** le maire remercie l'ensemble des élus municipaux pour leur implication pendant la mandature de 2014 à 2020 et souhaite bonne chance aux candidats qui acceptent de se présenter au second tour et évitent ainsi à la commune de se retrouver sous tutelle de la préfecture. Il remercie également la secrétaire pour la qualité de son travail et des employés chargés de l'entretien de la voirie.

**Fin de séance à 19 h 10**